



SURVEILLANCE SYNDICALE RENFORCÉE DANS LES CABINETS MÉDICAUX

En 2023,
dans un matraquage
de communication
sur la création du GIE,
la Direction certifiait
que rien ne changerait.
La CGT alertait alors
sur les conséquences
désastreuses de la
sortie des cheminot·e·s
d'Optim'services de la
SA SNCF. Aujourd'hui,
les faits sont là
et nous donnent toutes
les raisons d'agir !

Incompatibilité juridique, mise en danger des laboratoires et de la médecine de soins, désorganisation de la médecine du travail et des formations de secours, services d'aptitude sur la sellette, suppression des consultations infirmières et arrêt complet de l'évolution professionnelle sont le lot des régressions subies par les cheminot·e·s du GIE.

Les éléments de langage politiques de la Direction sur le fait que rien n'a changé ne tiennent plus, alors que, dans le même temps, elle dévoile à demi-mot que l'attribution du budget décidée en interne n'est pas en rapport avec les besoins de fonctionnement. En bref, « on nous demande des efforts et de faire plus avec moins ! »

La seule chose au final qui ne change pas, c'est la politique de gestion du personnel dévastatrice de Optim'services ! En effet, alors que la Direction se félicite de s'attaquer à sa variable d'ajustement en réduisant de 4,7 % les effectifs du GIE, elle n'annonce pas ses méthodes managériales maltraitantes pour y parvenir, à savoir : « par la porte ou par la fenêtre ! »

Dans ce contexte, la CGT multiplie les audiences, DCI et droits d'alerte. Grâce aux actions de la CGT avec les cheminot·e·s, des cabinets médicaux restent ouverts, à l'instar de ceux de Douai, Paris Austerlitz, Quimper, Le Mans... Pour la CGT, pas de compromissions, pas de négociations possibles sur le dos des salarié·e·s des services médicaux ! **La santé des cheminots n'est pas négociable !**

Le 21 novembre 2024 se doit d'être un coup de semonce puissant de tous les cheminot·e·s, afin de montrer avec détermination à la direction de l'entreprise et au gouvernement notre unité et porter nos revendications, à savoir :

- l'arrêt des suppressions des cabinets médicaux et la réouverture ou la création de cabinets médicaux pour un meilleur maillage du territoire ;
- l'extension du régime spécial, de ses garanties, de sa couverture, de l'accès aux cabinets médicaux et à la médecine générale et spécialiste à tous les cheminots actifs, retraités et ayants droit ;
- le retour à une entreprise SNCF 100 % publique, unique et intégrée ;
- l'arrêt du processus de discontinuité de Fret SNCF et l'obtention d'un moratoire ;
- l'arrêt du processus de filialisation de TER, Transilien et Intercités ;
- une loi de programmation pluriannuelle pour la modernisation du système ferroviaire ;
- l'instauration de parcours professionnels qui intègrent une formation qualifiante reconnue par le salaire ;
- une grille salariale unique valable pour l'ensemble des cheminot·e·s de la branche ;
- la mise en place d'un nouveau statut du travailleur cheminot pour l'ensemble des salarié·e·s de la branche ferroviaire.

LE 21 NOVEMBRE 2024, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !
Rassemblons-nous, soyons plus forts !
Rejoignez la CGT !

